

**Charte  
de la  
communauté  
viatorienne**

2012

**Note :** La Charte ayant déjà été publiée dans l'opuscule des ACTES CAPITULAIRES du 29<sup>e</sup> Chapitre général, la numérotation originale des pages de cette publication est conservée dans cette version numérique.

Cher Viateurs,

La deuxième assemblée générale de la communauté viatorienne, tenue en 2011 à Bogota, a bénéficié d'une relecture des principales étapes qui ont marqué son parcours depuis quelques décennies. Depuis l'adoption de la constitution des Clercs de Saint-Viateur (1983) jusqu'à maintenant, le chemin s'est éclairci nous conduisant à un réel partage du charisme commun qui fonde la communauté viatorienne. C'est lui qui réunit les religieux, les laïcs ou les ministres ordonnés dans cet « espace associatif expérimental » qu'est la communauté viatorienne.

Notre cheminement communautaire, toujours fidèle à cette idée chère au père Querbes de nous associer à d'autres personnes, est porteur d'une belle créativité ecclésiale. Il est basé sur une égalité fondamentale des enfants de Dieu et des rapports complémentaires entre nous ; ainsi sommes-nous confirmés dans la mission que l'Église nous confie. Plus que jamais, nous devons être déterminés à construire entre nous et avec les personnes de notre environnement des « communautés où la foi est vécue, approfondie et célébrée » et où tous sont appelés à la coresponsabilité.

Consciente de son cheminement, l'assemblée générale de Bogota de février 2011 a donc présenté au 29<sup>e</sup> chapitre général un texte révisé de la charte de la communauté viatorienne. Ce dernier l'a accueilli et adopté sans modifications, voulant ainsi respecter les consensus auxquels était arrivée l'assemblée générale de 2011. Il a toutefois souhaité qu'un texte de clarification soit ajouté eu égard aux formes d'appartenance à la communauté viatorienne. Vous le retrouverez en annexe à la Charte. Quoique ne faisant pas officiellement partie de la Charte elle-même, cette annexe apporte une clarification importante sur ce qui crée l'appartenance à la communauté viatorienne. Il reviendra à une éventuelle assemblée générale de prendre une décision quant à son incorporation éventuelle au texte de la Charte.

Il est important de rappeler le caractère expérimental de la communauté viatorienne. Elle existe de fait depuis 1994 et porte des fruits en Église partout où elle existe. Toutefois, il a été clairement

convenu que nous devons continuer son expérimentation tout en poursuivant les consultations nécessaires en vue de sa reconnaissance officielle, le moment opportun. Nonobstant cette clarification juridique, les consensus normatifs dont cette Charte est témoin ont totalement force de conviction et ils doivent susciter l'engagement de tous les Viateurs à être partie prenante de la vie et de la mission de la communauté viatorienne.

Notre route se poursuit et nous continuerons d'évoluer ; la Charte, elle, se clarifiera tout au long de notre parcours. Continuons à vivre un rapport dynamique avec ce texte de référence et laissons-lui tout l'espace pour qu'il nous inspire sans cesse ce que nous désirons devenir ensemble en fidélité au charisme que le père Querbes nous confie.

Par la présente, et en conformité avec la décision capitulaire n° 4 du chapitre général de 2012, je reconnais ce texte comme étant désormais la charte de la communauté viatorienne.

Adoré et aimé soit Jésus !

Alain Ambeault, c.s.v.,  
supérieur général

Rome, le 11 septembre 2012

## CHARTRE DE LA COMMUNAUTÉ VIATORIENNE

Reprenant « une idée chère au Père Louis Querbes », le Chapitre de 1978 a redonné vie aux « Catéchistes séculiers » que le Fondateur avait imaginés et que les circonstances historiques l'ont empêché de réaliser. Désormais, la Congrégation pouvait s'associer des personnes qui, sans émettre de vœux, s'engageraient à participer à son charisme.

Le Chapitre de 1994, faisant un pas de plus, a institué la communauté viatorienne<sup>1</sup> et, dans le droit fil de la promotion du laïcât préconisée par Vatican II ainsi que de la rénovation adaptée de la vie religieuse, il a proclamé que « religieux et associés deviennent désormais, dans cette communauté, héritiers de plein droit du charisme du Fondateur et coresponsables de son développement ». Et, de fait, la communauté viatorienne<sup>2</sup> est devenue peu à peu un ensemble qui intègre des Viateurs religieux et des Viateurs associés et qui a modifié son organisation selon les recommandations du Chapitre de l'an 2000.

À l'issue du large consensus sur les éléments essentiels de la communauté viatorienne internationale réalisé par la première assemblée générale de 2006, le 28<sup>e</sup> chapitre général avait officialisé une Charte *ad experimentum* destinée à baliser la poursuite de l'expérimentation et du développement de cette communauté viatorienne.

Poursuivant son évolution, la communauté viatorienne a tenu à Bogota, en 2011, la 2<sup>e</sup> assemblée générale. Révisant le texte de la Charte, les délégués ont proposé des corrections permettant à ce texte d'être le reflet le plus exact possible de ce qu'est la communauté viatorienne et des défis que lui lance la fidélité à son charisme. Le 29<sup>e</sup>

---

<sup>1</sup> de saint Viateur que le P. Querbes a choisi pour modèle et patron de ses disciples. Saint Viateur était un catéchiste et lecteur de l'Église de Lyon et le fidèle compagnon de son évêque saint Just, au IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Emploi du terme « Viateur » et appellation spécifique, voir annexe 1.

chapitre général, tenue en 2012, a approuvé cette Charte révisée et en a recommandé la publication au profit de l'ensemble de la communauté.

## **1. L'identité de la communauté viatorienne**

La communauté viatorienne s'inscrit dans le mouvement associatif, général aujourd'hui dans l'Église, qui tend à ouvrir la vie religieuse sur le monde et à inviter des laïcs à participer au charisme des Instituts. La réciprocité des échanges qui s'établit alors entre nous crée un rapport de complémentarité entre nos diverses vocations et invite chacune d'elles à toujours se renouveler sous les appels de l'Esprit. Ainsi, chaque membre de la communauté viatorienne devient responsable du développement de l'ensemble.

### **1.1 Définition**

La communauté viatorienne est un don de l'Esprit à l'Église et au monde ; elle est appelée à être un signe prophétique dans notre société. C'est le fruit d'un appel adressé à des personnes engagées dans des états de vie différents : vie religieuse, vie séculière, voire ministères ordonnés, qui marchent ensemble à la suite de Jésus et vivent l'Évangile selon le charisme querbésien actualisé dans le charisme viatorien.

### **1.2 Formes d'appartenance<sup>3</sup>**

Tous les Viateurs ont reçu la même vocation fondamentale à la vie chrétienne exprimée et réalisée par le baptême et la vocation particulière à vivre un charisme spécial, celui légué par le P. Louis Querbes. Mais ils ont aussi reçu une vocation spécifique liée à un état de vie qui comporte des droits et devoirs propres.

---

<sup>3</sup> Le chapitre général a demandé que la Charte soit accompagnée d'un texte, prise de parole propre du Chapitre, clarifiant les formes d'appartenance à la communauté viatorienne. Voir annexe 2.

Ainsi, les Viateurs religieux accueillent la vie consacrée comme un don de Dieu et règlent leur vie par la profession religieuse sur les conseils évangéliques fondamentaux que sont : le célibat pour le Royaume, la pauvreté dans le partage des biens, la non propriété individuelle des ressources matérielles et l'obéissance dans la recherche de la volonté de Dieu et de la disponibilité à servir dans les projets communautaires de mission. Ils deviennent membres de la communauté viatorienne par leur profession religieuse dans la congrégation des Clercs de Saint-Viateur.

Les Viateurs associés, hommes ou femmes, célibataires ou mariés, cheminent vers Dieu à travers leur engagement vis-à-vis du charisme viatorien. Ce chemin passe habituellement par les médiations que sont : la famille, la propriété de leurs biens et l'autonomie dans l'organisation de leur vie. Les Viateurs associés deviennent membres de la communauté viatorienne par leur engagement public à vivre la vie évangélique selon le charisme viatorien.

Les deux vocations s'épanouissent dans une même communauté à laquelle ils apportent leur complémentarité pour la mise en œuvre du même charisme.

<b>Les vocations</b>	<b>Fondamentale</b> (première)	<b>Spécifique</b> (propre à l'état de vie)	<b>Particulière</b>
Viateurs religieux	Vie chrétienne Baptême	Vie religieuse	Charisme viatorien
Viateurs associés	Vie chrétienne Baptême	Laïc (célibat ou mariage) sacerdoce ou diaconat	Charisme viatorien

## **2. Le charisme de la communauté viatorienne**

Chaque famille religieuse met l'accent sur un visage particulier de Jésus Christ et de son Évangile, c'est-à-dire son charisme propre qui comporte toujours trois éléments essentiels : la mission, la vie spirituelle et la vie communautaire. C'est précisément cette triple composante qui est énoncée dans le numéro 5 de la Constitution. Ils s'appliquent à la communauté viatorienne dès lors que « religieux et associés deviennent désormais, dans cette communauté, héritiers de plein droit du charisme du fondateur et coresponsables de son développement ».

## **2.1 La mission**

La mission de la communauté viatorienne est d'annoncer Jésus Christ et son Évangile et de susciter des communautés où la foi est vécue, approfondie et célébrée (C 8).

Tous les Viateurs sont coresponsables de cette mission et s'efforcent de la réaliser à travers leur travail d'éducateurs, leurs tâches pastorales, professionnelles ou domestiques.

Ils mettent l'accent sur l'approfondissement de la Parole de Dieu afin de proclamer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, en particulier parmi les jeunes et les laissés-pour-compte de notre temps, et sur l'engagement en faveur de la paix et de la justice sociale. De plus, ils privilégient la catéchèse et la vie liturgique.

De par le projet fondateur qui les voulait « clercs paroissiaux » et de par leur histoire, les Viateurs sont appelés, où qu'ils soient, à collaborer avec l'Église locale, tout en faisant valoir leur charisme dans une attitude d'écoute et de dialogue avec leur évêque et les autres intervenants pastoraux.

En conséquence, nous collaborons avec les femmes et les hommes de notre entourage, accueillons et soutenons tout spécialement les personnes qui s'engagent au nom des valeurs évangéliques dans la mission.

## **2.2 La vie spirituelle de la communauté viatorienne**

La communauté viatorienne accueille l'héritage spirituel du P. Louis Querbes qui, à travers la pratique des « vertus ordinaires »<sup>4</sup>, se nourrit d'une « foi vive et éclairée » et d'une « confiance sans bornes en la Providence », intégrant foi et vie, foi et justice.

La spiritualité se déploie dans la mission exercée avec un « zèle ardent et désintéressé » dans les activités éducatives, liturgiques, caritatives, professionnelles ou simplement quotidiennes.

---

<sup>4</sup> « vertus ordinaires » : formule du Père Querbes qui s'applique aux vertus de base du chrétien et du religieux. (cf. DQ, 342)

Les Viateurs renouvellent sans cesse cette tradition en veillant à promouvoir le « sentiment de la présence de Dieu », la méditation de la Parole, la célébration de l'eucharistie et la dévotion à la Vierge Marie. À cette spiritualité, les Viateurs donnent des accents propres à leur culture.

Ainsi, se rejoignent contemplation et action pour tous les Viateurs, selon la devise familière du Père Querbes : que partout et toujours « Adoré et aimé soit Jésus ! »

### **2.3 La vie communautaire**

La communauté viatorienne est appelée à présenter un nouveau visage de la fraternité évangélique : « À ceci, tous vous reconnaîtront pour mes disciples... » (Jn 13, 35).

Notre style de vie communautaire doit être signe de la présence de Dieu. À l'exemple de la première communauté chrétienne (cf. Ac. 2, 42), nous sommes conviés à devenir dans nos milieux respectifs de petites cellules ecclésiales qui rayonnent la Bonne Nouvelle par leur témoignage.

La communauté viatorienne incite tous les Viateurs à vivre des relations mutuelles dans l'interaction et la créativité. Elle les encourage l'ouverture, à l'accueil, au respect de la diversité et à une coopération harmonieuse.

La communauté viatorienne incite aussi tous les Viateurs à un approfondissement des recherches et obligations de leur état respectif, à plus de radicalité dans la « suite du Christ » (*sequela Christi*) et ce, dans la complémentarité de leur contribution au rayonnement du charisme pour un meilleur service de l'Église.

Elle est d'une certaine façon une « communauté nouvelle » parce que, à nos yeux, elle est une manière novatrice d'être communauté dans « l'Église, Peuple de Dieu ». Les traits spécifiques de notre communauté affirment la diversité des vocations, l'égalité, l'unité, la communion, la complémentarité, le sens d'appartenance, la coresponsabilité et le vécu au cœur du monde.

## **2.4 Le rayonnement du charisme**

La communauté viatorienne exerce sur son entourage proche une action positive en particulier sur les mouvements ou groupes qui collaborent avec elle et qui éprouvent de l'attrait pour son charisme. Il y a lieu de s'en réjouir et de favoriser ce rayonnement dans la mesure où il contribue à l'avancée du Royaume.

## **3. La formation**

Les besoins de notre vie, comme les exigences de la mission, soulignent la nécessité d'une formation initiale et continue, sérieuse et ajustée au charisme viatorien et aux requêtes des différents milieux. La *Ratio formationis* viatorienne, publiée en 2010, constitue un document de référence pour notre formation.

### **3.1 Les champs de la formation**

Cette formation couvre les vastes domaines humain, chrétien et viatorien.

La formation humaine s'applique à accroître les capacités et dons de chacun, à reconnaître aussi ses limites, à apprendre à travailler avec les autres et à s'ouvrir à la dimension internationale de la Communauté dans sa diversité culturelle.

La formation chrétienne consiste à puiser aux sources de la Parole de Dieu et de la liturgie et à marcher à la suite de Jésus Christ pour l'annonce de la Bonne Nouvelle.

La formation des Viateurs se nourrit de la pensée du P. Querbes et de la tradition viatorienne et consolide donc le sens de l'appartenance et la compréhension du charisme.

### **3.2 La formation initiale et continue**

La formation initiale des Viateurs religieux les prépare à la profession temporaire et les accompagne jusqu'à la profession perpétuelle, fruit de l'évolution du discernement vocationnel des personnes.

La formation initiale des Viateurs associés les prépare à des engagements temporaires ou définitifs, fruit de l'évolution du discernement vocationnel des personnes.

Les Viateurs sont tenus de continuer leur formation tout au long de leur vie.

### **3.3 La formation de formateurs**

La formation des formateurs et des accompagnateurs joue un rôle important dans le cheminement et le discernement spirituel. Un grand soin sera apporté à la formation des Viateurs appelés à un ministère particulier dans la communauté viatorienne, dans l'Église et dans une œuvre particulière.

Il revient aux provinces et aux fondations de s'approprier la *Ratio formationis* viatorienne afin de définir les objectifs, contenus, moyens en personnel, ressources et méthodes de la formation, en recourant au besoin à des organismes reconnus ; et il incombe aux responsables d'évaluer régulièrement leur mise en œuvre.

## **4. La pastorale vocationnelle**

La vocation est un don de Dieu qui se sert le plus souvent de médiations humaines pour la faire éclore.

### **4.1 Coresponsabilité des Viateurs**

Comme Viateurs, nous sommes coresponsables de la pastorale vocationnelle de la communauté viatorienne et avons tous à cœur d'éveiller autour de nous la générosité et le dévouement, l'attachement à Jésus Christ et le goût du service de son Église. Notre témoignage suscite et stimule l'intérêt pour nos vocations respectives.

### **4.2 Le souci des vocations**

En communauté locale nous nous efforçons de porter le souci des vocations, notamment dans la prière, et d'encourager ceux d'entre nous qui en ont l'aptitude, à discerner de possibles candidats, à les interpeller, à les accompagner et à les soutenir dans leur cheminement.

### **4.3 Les moyens**

La communauté viatorienne a soin de sa visibilité, se fait connaître par les médias appropriés et saisit les occasions de mettre en lumière son charisme, dans le travail pastoral auprès des jeunes et des familles et particulièrement auprès des groupes qui gravitent autour d'elle. Elle met à la disposition de sa pastorale vocationnelle les ressources humaines et économiques nécessaires et facilite la mise en œuvre d'initiatives locales.

Le rayonnement du charisme suscité par l'introduction récente de la cause du Père Querbes et son évolution sont pour nous un appui et un stimulant afin de développer une pastorale vocationnelle adaptée et dynamique.

Plus que jamais, l'appel aux vocations dans la Communauté s'impose à tous les Viateurs.

## **5. Les structures d'animation et de gouvernement dans la communauté viatorienne**

La communauté viatorienne est une institution de fait par décision du Chapitre de 1994 qui reprend l'article 5 de la Constitution de la Congrégation en attente d'une approbation canonique.

### **5.1 Une organisation se met en place aux différents niveaux**

La communauté viatorienne s'est vécue et continue à se vivre d'abord à l'échelon des communautés locales, le lieu par excellence de la proximité et de la participation de tous.

Au niveau des provinces, de la délégation et de certaines fondations, différentes structures d'organisation de la communauté viatorienne ont été mises en place.

Au plan international, elle a connu l'expérience de deux assemblées générales de la communauté viatorienne qui sont parvenues à des consensus sur les éléments essentiels qui font l'objet de la présente Charte.

L'augmentation des effectifs des associés dans toutes les provinces et la délégation, de même que leur apparition dans presque

toutes les fondations montrent que le moment est favorable à la consolidation des structures pour la communauté viatorienne.

## **5.2 Les souhaits de l'assemblée générale de la communauté viatorienne**

L'assemblée générale de la communauté viatorienne a exprimé ses convictions qui sont autant de souhaits.

- Les structures à créer doivent être flexibles pour répondre à ce qui est commun aux religieux et aux associés et refléter la réalité nouvelle de la communauté viatorienne.
- Ces structures doivent à la fois émaner des milieux et s'inspirer du mouvement d'ensemble de la communauté viatorienne afin de maintenir cette relation réciproque. (Structures locales, provinciales telles : l'assemblée de la communauté viatorienne, le Congrès, le Conseil commun...)
- L'assemblée générale de la communauté viatorienne revêt une importance capitale comme lieu d'exercice de la coresponsabilité.
- Ces structures doivent favoriser l'épanouissement de la communauté viatorienne par la participation active de tous ses membres dans une dynamique de solidarité.
- Les structures doivent être viables économiquement par la participation financière de tous les Viateurs.

## **5.3 Les décisions des chapitres généraux de 2006 et de 2012**

Les chapitres généraux de 2006 et de 2012 qui ont suivi l'Assemblée<sup>5</sup>, après avoir :

- reconnu par la DC 2006, 9.3.1, l'existence et le bien-fondé des structures déjà mises en place, y compris pour certains pays, les structures propres aux associés dans le cadre de la communauté viatorienne, en application des décisions capitulaires du Chapitre de 2000 (cf. DC 2000, 11 à 15, 4 et 5),

---

<sup>5</sup> Utilisant le terme « Assemblée » au singulier, cette section fait référence aux deux assemblées générales de la communauté viatorienne de 2006 et 2011.

- et demandé que l'expérience de l'assemblée générale de la communauté viatorienne soit poursuivie (cf. DC 2006, 9.3.2 ; DC 2012, 7),

ont adopté les principes suivants pour favoriser l'articulation des instances de la communauté viatorienne avec les organismes de la Congrégation :

- Les compétences respectives de chaque catégorie d'organismes seront définies ; les Chapitres régiront ce qui est propre aux religieux, les assemblées régleront ce qui est commun à la fois aux religieux et aux associés (cf. DC 2006, 9.3.2).
- Les normes canoniques auxquelles la Congrégation est tenue seront toujours considérées dans l'expérimentation des structures (cf. DC 2006, 9.3.4).

Ils ont de plus approuvé comme nécessaire la participation financière de tous les Viateurs, proposée par l'Assemblée, au fonctionnement de la communauté viatorienne, tout en réservant aux organismes et responsables aux différents niveaux, le soin d'ajuster cette participation aux situations concrètes (cf. DC 2006, 9.2 ; TC 2012, 9).

Ils ont, dans le même temps, rappelé la disposition 6 f des règlements généraux : « La Congrégation et les associés conservent leur autonomie et leur indépendance respectives sur les plans professionnel, financier et civil » (cf. DC 2006, 9.2 ; TC 2012, 9).

La Communauté dispose désormais de repères complémentaires, qui faciliteront son développement avec la participation effective des associés et des religieux, sous le leadership des Supérieurs majeurs garants de l'unité de l'ensemble et de la fidélité au charisme.

## **6. Une communauté appelée à la solidarité internationale.**

Au cours de son histoire, la caractéristique internationale de la communauté viatorienne a d'ores et déjà favorisé des échanges de personnel et une générosité soutenue les uns envers les autres. De plus, l'interpellation à développer une plus grande solidarité internationale a suscité diverses prises de conscience qui s'expriment comme autant d'appels à la conversion.

Nous devons maintenant faire un pas de plus et éveiller une nouvelle dimension de notre appartenance, celle qui embrasse toutes les communautés viatoriennes à travers le monde. Tous les Viateurs doivent ainsi souscrire à une nouvelle identité qui les rende encore plus responsables de leur réalité d'ensemble et de la mission réalisée dans nos divers pays.

La solidarité internationale viatorienne, s'affirme par son ouverture au monde, à ses appels et à ses besoins. Elle se veut une façon d'y être sensible et d'y répondre avec conviction.

### **Vers un nouvel avenir**

L'assemblée de la communauté viatorienne de 2006 a proposé les éléments fondamentaux d'une éventuelle Charte. Le chapitre général qui a suivi les a non seulement validés, mais il a promulgué la première charte de la communauté viatorienne et en a fait un instrument de référence pour l'animation et le développement de la communauté viatorienne.

Reconnaissant que la communauté viatorienne est une institution de fait et que son caractère international appelle tous les Viateurs à développer une nouvelle forme de solidarité entre eux et avec le monde, l'assemblée générale de 2011 fait un pas de plus en discernant la voie sur laquelle l'Esprit nous convie. D'une manière résolue, elle nous invite à accueillir l'avenir, don de Dieu, par une implication convaincue et dynamique de chacun et de chacune au cœur des défis que la relecture de notre histoire nous lance.

La perspective d'avenir qui s'ouvre pour la communauté viatorienne nous rend toujours plus convaincus de la pertinence de notre mission en Église et solidaires des défis que les femmes et les hommes ont à relever. Cet avenir ne devient possible que si tous nous l'accueillons comme un appel à prendre le risque de cette mission dès à présent. L'avenir, pour les Viateurs, c'est la réponse immédiate donnée à l'appel de Dieu de s'engager, selon le charisme propre à la communauté viatorienne, pour que son Règne vienne.

La promulgation de la Charte révisée qui a été autorisée par le chapitre général de 2012 nous fait découvrir avec encore plus d'acuité

cette invitation pressante que nous lançait la première rédaction de la Charte :

« Ce rayonnement et ce progrès s'amplifieront dans la mesure où les religieux vivront leur « profession » et les associés leurs « engagements », avec conviction et constance, sur les chemins de l'Évangile. Et, dans les pas du P. Querbes, avançons tous, comme Viateurs, avec détermination. Nous pouvons être fiers d'être ses héritiers. Il nous dit, en conclusion du Directoire (1836) : « Puissiez-vous faire, faire tout, faire bien et que par vous

Adoré et aimé soit Jésus ! »

Rome, le 11 septembre 2012

## **Emploi du terme « Viateur » et appellation spécifique**

La communauté viatorienne est une véritable association de baptisés ayant reçu et reconnu l'appel vocationnel de Dieu à servir, en Église, le monde par l'intermédiaire du charisme viatorien. Les religieux, les laïcs et les ministres ordonnés qui la composent sont donc tous associés à cette fin.

Le nom de Viateur que le chapitre général de l'an 2000 a suggéré à l'ensemble des membres de la communauté viatorienne est un bienfait permettant une identification commune. Il faut l'utiliser et le propager. Toutefois, cela ne limite ni n'empêche l'utilisation d'une appellation plus spécifique.

Ainsi, l'appellation Viateurs religieux se réfère à ceux qui sont engagés dans la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur et la communauté viatorienne selon les trois vœux propres à la consécration religieuse.

L'appellation Viateurs associés désigne les laïcs, femmes et hommes, de même que les ministres ordonnés qui se sont joints à la communauté par des engagements publics.

Cette dernière appellation, quoique insatisfaisante pour certains puisqu'elle apparaît incomplète, dit bien toutefois, selon la définition même du mot associé, que tous les Viateurs sont unis en vue de la réalisation des fins de la Communauté. À cet égard, le terme « associé » ne se réfère fondamentalement pas à une condition de subordination, mais indique plutôt l'état d'égalité et la coresponsabilité auxquelles nous incite le Chapitre de 1994 lorsqu'il affirme que « religieux et associés deviennent désormais, dans cette communauté, héritiers de plein droit du charisme du Fondateur et coresponsables de son développement ».

## Formes d'appartenance à la communauté viatorienne

Les Viateurs religieux et les Viateurs associés sont membres à part entière de la communauté viatorienne. En effet, les deux groupes expriment de façon différente mais bien réelle une adhésion formelle au charisme viatorien.

Les Viateurs religieux, par leur profession religieuse reçoivent la grâce de suivre le Christ, pauvre, chaste et obéissant et entrent ainsi dans la vie religieuse. Cette profession religieuse devant le Supérieur général des Clercs de Saint-Viateur (ou son délégué) *selon la Constitution approuvée par le Saint-Siège (C. 19)*, les fait adhérer au charisme viatorien. Cette adhésion les incorpore par le fait même à la communauté viatorienne.

Les Viateurs associés, par l'engagement public à vivre les valeurs évangéliques répondent personnellement à un appel du Seigneur. Cet engagement vécu selon le charisme viatorien les incorpore à la communauté viatorienne.

En définitive, le charisme est la référence et l'héritage communs à tous les Viateurs. Le charisme viatorien nous appelle à vivre l'ensemble de la vie évangélique de façon particulière et originale en mettant en valeur certains aspects de l'Évangile.

Dans les communautés viatoriennes locales, tous sont appelés à former ensemble de véritables communautés de foi, ou encore de petites cellules ecclésiales capables de donner le goût de l'Évangile aux gens de leur entourage. Ils sont ainsi au cœur de la nouvelle évangélisation préconisée par l'Église d'aujourd'hui.

